

Puisque vous le dites !

PAR MOHAMED BOUHAMIDI
mbouhamidi2001@yahoo.fr

Le MSP enfourche le cheval de la lutte contre la corruption et demande la levée des immunités attachées, légalement ou non, à certaines fonctions au sommet de l'Etat : wallis, ministres, etc. C'est de bonne guerre. D'autres hommes politiques du pouvoir ont affirmé la priorité de la lutte contre la corruption. Certains ont fait plus. Selon eux, aucun secteur n'échappe à ce fléau. C'est tout dire. A côté, les accusations du chef du MSP sont plutôt tendres. Et pour nous, ces discours anti-corruption appartiennent au conventionnel, à ce que doivent dire les responsables face aux scandales toujours plus nombreux. Enfin, les scandales connus : ceux que la presse arrive à faire connaître ou qu'il est devenu impossible à cacher par leur ampleur comme les affaires Khalifa ou BRC. Et encore, la plupart des scandales gardent jalousement secrets les plus importants de leurs soubassements. Convenez avec moi que lorsqu'on en apprend un peu sur de telles affaires, la première question qui nous vient à l'esprit est de savoir comment de telles malversations, d'une telle ampleur, ont pu se dérouler sur un temps si long sans attirer l'attention des responsables ? Et je ne parle pas des plus grosses affaires, Khalifa et BRC, mais aussi des plus petites comme celles de la BNA ou de la BADR et de la Digmex. Enfin, plus petites ! C'est une façon de parler, car avec des détournements de milliards nous sommes dans la démesure. Ne parlons pas des terres agricoles détournées estimées à 300.00 hectares. Cela ne s'emporte pas dans les poches les hectares de terre !

Bref, tous ces discours anti-corruption appartiennent pour nous, Algériens de base, à la mise en scène. Le pouvoir fait semblant de s'en prendre à la corruption. Nous faisons semblant de le croire. Et entre deux cafés, nous évoquons tout ce qui ne se dit pas dans les journaux, les affaires à notre portée. Alors je ne comprends pas la réaction du porte-parole du FLN qui demande des listes au MSP. Nous en sommes aux listes après BRC ? Nous en sommes aux responsabilités ? Si c'est le cas, comparez. Comparez le nombre des affaires et leur ampleur sous les différents pouvoirs qui se sont succédés et dites-moi comment on en est arrivé à pratiquement un scandale par mois, et quels scandales ! Et peut-être que la force de la corruption, son ampleur et son étendue ont quelques rapports avec les politiques et les orientations mises en œuvre.

M. B.

LE GESTE DE ZIDANE

L'adolescente Meriem, 19 ans, souffrant d'une maladie congénitale qui lui a causé de graves lésions au niveau des reins et qui nécessite une lourde intervention chirurgicale dans un hôpital à Paris a trouvé, en définitive, une âme charitable en la personne du grand footballeur Zineddine Zidane. En effet, celui-ci a accepté de prendre en charge financièrement l'hospitalisation de la malade, fille d'un imam officiant dans une mosquée à Blida.



Ça se passe comme ça à la Badr



Dans une correspondance, dont nous détenons une copie, le patron d'une entreprise d'aluminium basée à Béjaïa n'hésite pas à exiger du Pdg de la Badr "la relève ou la mutation" de deux hauts cadres de cette banque, à savoir le directeur de la GRE (gestion des ressources et engagements) et celui de l'agence de Béjaïa. Plus grave encore, notre "patron" rappelle dans sa correspondance qu'il s'agit là d'une promesse que lui avait faite le Pdg de la Badr en personne.

Début d'instruction pour Abderrahmane Achour



Expulsés du Maroc la semaine dernière, Abderrahmane Achour et ses deux co-accusés, impliqués dans l'affaire dite de la BNA de Bouzaréah, ont été auditionnés hier, pour la première fois, au niveau du tribunal d'Alger par le doyen des juges d'instruction. C'est ce que révèlent des sources très crédibles qui précisent qu'on peut "vraisemblablement espérer" la tenue du procès dans les six mois.

Boomerang

Le Comité olympique algérien a été cité le 28 octobre 2006 dans votre rubrique "Periscoop" au sujet d'une transaction commerciale portant vente d'un bus à la Fédération algérienne d'athlétisme.

"Le Comité olympique algérien est une association agréée qui agit conformément à la loi 90.31 du 4 décembre 1990 relative aux associations.

A ce titre, elle possède la personnalité morale et la capacité civile de conclure tout contrat, convention ou accord et d'acquiescer, à titre gracieux ou onéreux, des biens meubles ou immeubles pour l'exercice de ses activités telles que prévues par ses statuts."

Concernant "la vente supposée" de ce bus qui aurait été faite par nos soins, celle-ci entrant dans le cadre d'un sponsoring concerté entre le Comité olympique algérien et la Fédération algérienne d'athlétisme d'une part, et un constructeur d'autobus d'autre part, dans le cadre exclusif des activités liées à la préparation au centre en altitude de Tিজدا. Cet accord a fait bénéficier la Fédération algérienne d'athlétisme et le Comité olympique algérien d'avantages de prix considérables qui leur ont permis de transporter les athlètes de l'élite nationale en regroupement dans ce centre, en vue de leur participation à différents meetings internationaux. Ce bon geste de mécénat peut se mesurer aisément en comparant la facture de règlement et les prix officiels de ces autobus, dont l'un aura été cédé à titre gracieux. Je relève donc que vos informations sont infondées et n'ont d'autre but que de jeter le discrédit sur des opérations réalisées dans la plus grande transparence pour le plus grand intérêt des seuls athlètes d'élite algériens et me réserve, par conséquent, le droit de réclamer une nouvelle fois réparation, devant les tribunaux compétents.

Contre-boomerang

La mise au point du Comité olympique ne répond aucunement à l'objet de notre Periscoop daté du 28 octobre 2006.

En effet, M. Berraf ne dit pas par quel artifice juridique le COA vend un bus à une... fédération sportive, en l'occurrence la FAA, du temps du président déchu Chaouch Teyara. Ce que ne dit pas aussi M. Berraf, c'est pourquoi il s'est empressé depuis à récupérer ce bus en proposant de rembourser la FAA.

Enfin, et c'est là l'essentiel, dans son procès-verbal n°02/05 de la réunion du COA du mardi 15 février 2005 à la page 7, il est fait mention "de la rétrocession d'un autocar de 24 places, acquis gracieusement auprès de Hyundai Algérie à la FAA. Le montant de la transaction s'élève à deux millions de dinars". Belle opération commerciale, vous en conviendrez M. Berraf, et à notre décharge, avouons qu'on ne connaissait pas vos grandes capacités et votre parfaite maîtrise du sujet et qui ferait pâlir de jalousie plus d'un concessionnaire autos.

le HIC

lehic.dz@hotmail.com

